

PROCES VERBAL DU 28 JUIN 2016

COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents : Jean-Louis Darrieutort, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Jean-Paul Darsaut, Jean-Michel Dourthe, Marie-Christine Cazenave, Philippe Cabannes, Didier Lartigue, Corine Lafitte, Cédric Barrouillet, Hélène Dupin, Sébastien Lanibois, Elodie Dudon, Patrick Beeuwsaert.

Excusé(es) ayant donné procuration: Odile Bénéteau à Régine Nehlig et Ludovic Pastor à Marie-Christine Cazenave

Absents : Patrick Dangoumau, Dorothée Tastet, Stéphane Houllière

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine Casini

Monsieur le Maire accueille M. Philippe Cabannes, nouvel entrant suite à la démission de M. Gilles Castaignède.

Il informe l'assemblée du courrier remis en main propre ce jour par MM. Dangoumau, Houllière et Mme Tastet. Il donne lecture de ce courrier qui informe de la démission de ces trois conseillers municipaux.

M. le Maire explique regretter cette décision. IL souligne la volonté d'un travail coopératif et collaboratif avec l'ensemble des conseillers municipaux. Il affirme que malgré ces changements, les élus resteront à l'écoute des St-Perdonnais et continueront à travailler dans l'intérêt général.

Il rappelle le rôle des commissions qui sont en charge de la préparation des décisions avant passage en Conseil Municipal et celui du bureau qui fait le point tous les mercredis et prépare le planning à venir.

Après la validation d'une modification demandée par M. Patrick Dangoumau, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Délibération portant sur les conséquences de la démission de M. Gilles Castaignède, 2^{ème} adjoint (nombre d'adjoints et rangs)
- 2) Délibération portant sur la création et la nomination de conseillers délégués
- 3) Délibération portant sur la fixation des indemnités de conseillers délégués
- 4) Délibération portant modification de la composition de certaines commissions municipales
- 5) Délibération portant sur l'élection du correspondant défense
- 6) Délibération portant modification du représentant auprès de la CLET
- 7) Informations diverses.

1) Délibération portant sur les conséquences de la démission de M. Gilles Castaignède, 2^{ème} adjoint (nombre d'adjoints et rangs)

M. le Maire explique la nouvelle répartition des tâches pour les adjoints :

Mme Régine Néhlig gardera ses compétences en matière scolaire et pour la commission travaux. Mme Sandrine Casini gardera la compétence Urbanisme et prendra la compétence Finances. M. Jean-Paul Darsaut conservera ses attributions en matière sociale et culturelle. M. le Maire rappelle l'importance d'avancer sur le dossier de la maison médicale sur ce mandat.

M. Jean-Paul Darsaut explique les difficultés rencontrées sur ce sujet, malgré des contacts intéressants. M. Philippe Cabannes demande si le nombre de médecins est réglementé. M. Jean-Paul Darsaut explique que

l'installation d'un médecin est libre mais que les médecins du secteur sont vieillissants et toute nouvelle implantation reste contrainte par la proximité de Mont-de-Marsan et St-Pierre-du-Mont.

Mme Corinne Lafitte demande comment est déterminé le nombre d'adjoints à nommer. M. le Maire explique que, le nombre d'adjoints est fixé par la loi en fonction de la strate de population. St-Perdon pourrait avoir jusqu'à 5 adjoints maximum.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20140330_02 relative à l'élection de 4 adjoints au Maire,

Vu les arrêtés municipaux n° 20140411_08ARR, 20140411_09ARR, 20140411_10ARR et 20140411_11ARR du 11 avril 2014 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux adjoints,

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Madame le Préfet par courrier en date du 17 juin 2016,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider de remplacer ce poste vacant ou le supprimer,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint,

DIT que le tableau du Conseil Municipal sera actualisé en fonction de cette décision à savoir :

1^{er} adjoint : Régine NEHLIG

2^{ème} adjoint : Sandrine CASINI

3^{ème} adjoint : Jean-Paul DARSAUT

2) Délibération portant sur la création et la nomination de conseillers délégués

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Il explique également que la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Castaignède, 2^{ème} adjoint acceptée par la Préfecture en date du 17 juin 2016, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer deux postes de conseillers municipaux délégués l'un en charge de l'environnement et l'autre en charge de l'animation, la communication et de la vie associative.

Ces délégations se détaillent ainsi :

Environnement

- suivi de l'entretien des espaces verts, du fleurissement du village et des travaux forestiers ;
- gestion du personnel technique ;

Animation, communication et vie associative

- mise en ligne et suivi du site internet de la commune ;
- réalisation du bulletin municipal et flash info ;
- relation avec les associations ;
- gestion du calendrier des manifestations.

Il propose de nommer M. Sébastien Lanibois, conseiller municipal délégué à l'environnement et Monsieur Didier Lartigue, conseiller municipal délégué à l'animation, la communication et la vie associative.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
Par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE de créer deux postes d'adjoints délégués,

Monsieur le Maire assure l'appel de chaque conseiller à la table de vote pour déposer son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement de l'élection des adjoints délégués.

Résultats :

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 16

M. le Maire proclame :

Sébastien Lanibois, conseiller municipal délégué à l'environnement

Didier Lartigue, conseiller municipal délégué à l'animation, la communication et la vie associative

M. le Maire souligne l'importance du travail à faire auprès des associations qui incombera à M. Didier Lartigue. Depuis la mise en place du GRR (gestion des réservations des salles par Internet), le contact direct avec les associations a été un peu perdu et devra être renoué.

M. Le Maire explique que M. Sébastien Lanibois s'est beaucoup investi dans le domaine de l'environnement et qu'il assurera aussi la gestion du personnel technique.

3) Délibération portant sur la fixation des indemnités de conseillers délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la nomination des conseillers délégués à l'environnement et la communication, animation et vie associative, il convient décider de leur attribuer ou non une indemnité pour couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Considérant qu'en date du 11 avril 2014, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer à chacun des 4 adjoints une indemnité de 16,5 % de l'indice brut terminal 1015.

Considérant la démission de Monsieur Gilles Castaignède, 2^{ème} adjoint acceptée par la Préfecture en date du 17 juin 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de partager l'indemnité autrefois attribuée au 2^{ème} adjoint, à part égale entre les deux conseillers délégués soit 8,25% de l'indice brut terminal 1015 par conseiller municipal délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, avec effet au 1^{er} juillet 2016, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectifs des fonctions des conseillers délégués comme suit :

| Fonction | Pourcentage | Indice |
|--------------------|-------------|--------|
| Conseiller délégué | 8,25% | 1015 |
| Conseiller délégué | 8,25% | 1015 |

DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant les indemnités des conseillers délégués.

4) Délibération portant modification de la composition de certaines commissions municipales

M. le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'envoyer, en copie, la convocation des commissions à tous ceux qui n'en font pas partis, s'ils souhaitent y participer.

5) Délibération portant sur l'élection du correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 Monsieur Gilles Castaignède avait été désigné correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle également que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur le Maire appelle l'assemblée délibérante à élire un nouveau correspondant à la Défense. Le vote s'effectue au scrutin secret et la majorité absolue est requise.

Sont candidats au poste de correspondant à la Défense :

✓ M. Patrick Beeuwsaert.

Au poste de correspondant à la Défense :

✓ Le candidat M. Patrick Beeuwsaert obtient 16 voix.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté au scrutin secret à la majorité, **DÉSIGNE** :

| Correspondant à la Défense | Nombre de voix |
|----------------------------|----------------|
| M. Patrick Beeuwsaert | 16 |

Comme correspondant à la Défense.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 16 |
| Nombre de membres présents | 15 |
| Nombre de suffrages exprimés | 16 |
| Pour | 16 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Blancs | 0 |
| Nuls | 0 |
| Votants | 16 |

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Délibération portant modification du représentant auprès de la CLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du du 21 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la C.L.E.T

En raison de la démission de Monsieur Gilles Castaignède de son poste de 2^{ème} adjoint, il convient de le remplacer en tant que membre titulaire de la C.L.E.T.

Monsieur le Maire rappelle la mission de cette commission qui est de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à cette dernière conformément au règlement intérieur adopté par la communauté d'agglomération en date du 27 septembre 2010.

Monsieur demande au Conseil Municipal qui est candidat au remplacement de Monsieur Gilles Castaignède.

Mme Elodie DUDON se porte candidate.

L'élection s'est déroulée à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents | 15 |
| Nombre de bulletins dans l'urne | 16 |
| Nombre de bulletins blancs | 0 |
| Nombre de bulletins nuls | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 16 |
| Majorité absolue | 10 |
| Nombre de voix | 16 |

Mme Elodie DUDON est désignée membre titulaire de la C.L.E.T.

7) Informations diverses

Inauguration de l'Eglise :

M. le Maire remercie M. Jean-Paul Darsaut pour l'inauguration de l'Eglise qui a été une bonne réussite.

Il informe le Conseil des remerciements qu'il a reçu à l'occasion de l'assemblée générale de Crescendo pour leur avoir permis d'assurer l'animation de cette soirée.

Point des travaux en cours :

Les voiries ont fait l'objet d'une inspection en présence de M. Butruille de la Communauté d'Agglomération pour la programmation des futurs travaux de réfection.

L'entreprise Baptistan doit faire de nouveaux essais de résines pour le skate-park, qui jusqu'ici n'ont pas été concluants.

M. le Maire informe l'assemblée des futurs travaux dans la cour du centre de loisirs qui conduiront notamment à régler le problème d'accessibilité et à agrandir la partie engazonnée jusqu'au mobile (suppression des parties en sable). Mme Elodie Dudon aurait trouvé judicieux de planter des arbres dans cette cour pour faire de l'ombre.

Rappel des dates à venir :

Assemblée générale de l'ACCA le jeudi 1^{er} juillet 2016

Finales de tennis

Pique-nique à St-Orens samedi 2 juillet à 12h.

Agrès fitness :

M. Sébastien Lanibois informe que les travaux d'installation des agrès fitness débuteront demain jeudi 29 juin, avec une finition programmée dans trois semaines après le séchage des plots de fixation en béton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

| | | | |
|------------------------------------|--|------------------------------------|---------------------------------------|
| Jean-Louis DARRIEUTORT Maire | Sandrine CASINI Secrétaire de Séance | Régine NEHLIG Adjointe au Maire | Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire |
| | | | |
| Jean-Michel DOURTHE Conseiller | Marie Christine CAZENAVE Conseillère | Odile BENETEAU Conseillère | Didier LARTIGUE Conseiller |
| | | | |
| Corine LAFITTE Conseillère | Cédric BARROUILLET Conseiller | Hélène DUPIN Conseillère | Sébastien LANIBOIS Conseiller |
| | | | |
| Elodie DUDON Conseillère | Ludovic PASTOR Conseiller | Philippe CABANNES Conseiller | Patrick BEEUWSAERT Conseiller |
| | | | |
| | | | |